2. OBJECTIFS 1

2.1. DUREE DE VALIDITE DE L'AMENAGEMENT 1
2.2. CHOIX DES OBJECTIFS 1
2.3. CONSTITUTION DES SERIES - OBJECTIFS 5
2.4. COMPOSITION FUTURE 7
2.5. ATTRIBUTION DES SECTEURS 8

2.OBJECTIFS

2.1. Durée de validité de l'aménagement

La durée de validité de l'aménagement est fixée à **32 ans**, à dater de la publication de son approbation par le Gouvernement wallon au Moniteur Belge.
A l'issue de cette période, une révision générale de l'aménagement sera entreprise, mais une révision partielle pourrait également être décidée le cas échéant, si des circonstances socio-économiques particulières devaient l'exiger.

2.2. Choix des objectifs

Contexte
La rédaction de cet Aménagement Forestier se fait dans un contexte d'incertitude lié au changement climatique. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de la prudence par rapport aux investissements et aux traitements forestiers. En effet, une option aurait pu être de tester tout un panel de nouvelles essences qui seraient potentiellement adaptées à ces changements. Cependant, tester de nouvelles essences constitue un placement à risque étant donné les incertitudes et ne constitue en rien une réponse, à court ou moyen terme aux préoccupations. Nous avons donc choisi l'option d'opter pour des valeurs sûres telles les chênes indigènes et tout le cortège des autres essences feuillues de nos régions, en leur donnant un maximum de chance de se régénérer naturellement ou artificiellement. Nous avons donc opté pour le traitement irrégulier et la diversité des essences. La diversité s'obtiendra par plantations en mélange d'une part mais aussi et surtout en optant pour des méthodes sylvicultures moins agressives notamment au niveau des entretiens de plantation ainsi que lors des premières éclaircies où il faudra pouvoir sacrifier un plant d'une essence a priori plus rentable économiquement au profit d'une autre bien conformée et présentant un bon potentiel.
Par ailleurs, des essences comme le châtaignier, le chêne rouge, le robinier, ne seront pas exclues mais dans des cas particuliers de stations adaptées et dans des proportions telles que cela n'apparaît pas spécifiquement dans les données chiffrées. Ces essences se retrouvent dans les « feuillus divers » qui constituent néanmoins 30 % des essences de la forêt future en termes d'objectifs.
Enfin, un gros effort a été réalisé pour déséréniser la propriété, l'épisode d'attaque de scolytes ayant eu cours durant la période de rédaction de l'aménagement nous ayant même poussé à diminuer encore la proportion de résineux, d'épicéas en particulier.

Fonctions	Objectifs
Ecologique	Le maintien de la fonction écologique des forêts est le meilleur garant de la réalisation des autres objectifs. Parmi les objectifs de la fonction écologique, on soulignera : • Protection des sols, des eaux, des niches écologiques • Préservation des lisières et de leur structuration. Interface avec le milieu agricole assez important. Maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. • Adéquation essence –station. • Limitation des dérangements par les travaux forestiers et la fréquentation du public. • Mise en place de RBI et d'ilôts de conservation. • Maintien de bois morts et de bois d'intérêt biologique (AIB). • Maintien d'essences compagnes non productives (ex : sorbiers, alisiers, fruitiers divers,

<table>
<tr><td></td><td>…)
• Maintien d’un couvert continu et limitation des surfaces de mise à blanc.</td></tr>
<tr><td>Economique</td><td>Les revenus de la forêt constituent un apport non négligeable au budget communal (environ 2 % pour la Commune de Florennes). Il importe de maintenir des revenus réguliers. En outre, ces recettes assurent le financement des autres fonctions de la forêt (écologique et sociale).

<u>Produire du bois de qualité</u>

La production forestière est un placement à très long terme dont le rendement est forcément incertain. Il importe, pour espérer la meilleure rentabilité possible des investissements consentis, de concentrer ceux-ci sur les peuplements les plus à même de produire du bois de grande valeur. Assurer une production maximale et régulière de bois de qualité sans entraver les autres fonctions de la forêt est un objectif primordial.
Il faut également veiller à assurer la production de bois adapté aux besoins locaux et régionaux. En effet, les activités liées à la filière bois constituent une composante essentielle de l’économie de la région.
Au cours des dernières années, le marché du bois a connu d’importants bouleversements liés notamment aux facteurs suivants :
- fluctuation du prix des combustibles fossiles ;
- impératif de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- hausse de la demande des produits de première et deuxième transformations du bois ;
- crise économique à partir de 2008.

Le chêne a la cote depuis la chute du marché du hêtre. D’autres feuillus trouvent preneurs d’autant plus qu’ils sont de qualité. Les fortes dimensions sont toujours les plus rémunératrices, en feuillus comme en résineux. En outre, la création récente d’un parc à grume wallon vient renforcer ce constat (première vente au printemps 2019).
Dans ce contexte, il convient de mettre sur le marché des bois de grande <u>qualité</u>. Il y a lieu également de trouver un juste équilibre dans la répartition des volumes destinés au bois-énergie et à l’industrie.
Afin de prendre en compte la volatilité des prix du bois pour la plupart des espèces, il semble également prudent de promouvoir l’utilisation d’un nombre minimum d’espèces afin d’offrir au gestionnaire la possibilité d’optimiser son offre de bois en fonction des opportunités du marché.

En résineux, l’aménagement propose de réduire quelque peu la proportion de la propriété (-2 %) et de favoriser les essences telles le douglas et le mélèze d’Europe, essences productives et souvent les mieux adaptées aux stations, au détriment de l’épicéa, essence généralement moins bien adaptée aux stations locales. La crise causée par le scolytes en 2018 vient par ailleurs renforcer ce constat.

En pratique, différents objectifs spécifiques devraient être poursuivis :

- produire du bois de haute valeur par une sylviculture d’arbres en concentrant les soins culturaux sur un nombre limité d’individus afin de limiter les coûts de gestion ;</td></tr>
</table>

	- favoriser la régénération naturelle là où elle est possible et efficiente et recourir, le cas échéant, à des plantations d'enrichissement ; - choisir des essences adaptées à la station et de bonne provenance génétique ; - concentrer les investissements sur les terrains accessibles et productifs et réduire ceux-ci sur les sites difficiles d'accès et peu productifs ; - maintenir une sylviculture dynamique permettant la production de gros bois en limitant la concurrence ; - veiller à favoriser au maximum les mélanges d'essences, y compris entre feuillus et résineux ; - atteindre un prélèvement en volume égal à l'accroissement de la forêt (2500 à 3000 m^3/an). - réduire les coûts de plantations par l'adaptation des techniques (ex : concentrer les entretiens sur un nombre limité d'arbres d'avenir). <u>Louer les territoires de chasse communaux</u> Outre la production de bois, la chasse procure également au propriétaire un revenu régulier. L'équilibre forêt-gibier, bénéfique à l'économie locale, doit être maintenu en accentuant les prélèvements (sangliers, plan de tir cervidés).
Sociale	Dans la région de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le rôle touristique des forêts est important. Les forêts de Florennes constituent un pôle d'attraction « vert » à proximité du site des Lacs de l'Eau d'Heure et de la banlieue sud de Charleroi. Les autorités communales souhaitent en outre développer cet axe de travail favorable à l'économie locale. La tendance à la hausse de la fréquentation de la forêt par les promeneurs induit un risque potentiel de conflit d'intérêt entre le chasseur, le promeneur, le naturaliste, l'exploitant forestier. Les mesures de gestion devront en tenir compte pour instaurer un partage harmonieux et équitable de la ressource naturelle. Pour y parvenir les objectifs spécifiques suivants seront ciblés : - orienter les mouvements de jeunesse vers les zones d'accès libre (notification des camps) ; - veiller au strict respect des règles de circulation en forêt (code forestier) ; - préférer l'installation d'infrastructures à vocation touristique (panneaux, bancs, …) en périphérie des massifs plutôt qu'en leur cœur. - veiller au strict respect de la publication préalable des actions de chasse et de leur correcte signalisation; - favoriser les aspects paysagers, particulièrement le long des chemins balisés ; - repérer et signaler les arbres remarquables en forêt ; - favoriser la variété des peuplements par le mélange des essences et des structures - préférer des mises à blanc de faible étendue ; - mettre en valeur le petit patrimoine local présent en lisière de forêt communale. - Veiller au respect des conditions de prélèvement des menus produits (fleurs, champignons,…) - Fournir du bois de feu en fonction des fluctuations de la demande.

<table>
<tr>
<td>Cynégétique</td>
<td>La préservation de l’équilibre forêt-gibier implique un travail à trois niveaux :
- la régulation suffisante des espèces de grand gibier ;
- le maintien d’un milieu diversifié, riche en variété de plantes (ligneux et semi-ligneux) assurant une capacité alimentaire optimale pour le gibier ;
- le respect de la quiétude en forêt.

<u>Régulation des espèces de grand gibier</u>

Les statistiques montrent des prélèvements toujours plus importants en sangliers et chevreuils, preuve que l’effort de régulation doit encore être poursuivi et intensifié, surtout dans le contexte de l’option prise de préférer la régénération naturelle du chêne à la régénération artificielle.

Le mode de chasse en battue à cor et à cri est principalement pratiqué. Lors de la relocation des lots de chasses en 2024, une réflexion sur l’opportunité et la faisabilité de proposer d’autres modes de chasse tels que l’approche et l’affût ou la traquette silencieuse sera proposée. Ces modes de chasses, complémentaires à la battue permettraient une régulation plus efficace de l’espèce sanglier notamment.

<u>Entretien de la capacité d’accueil du milieu</u>
Le chevreuil est plus lignivore qu’herbivore. La proportion importante de feuillus au sein de la propriété assure et continuera à assurer une excellente offre alimentaire pour ce petit cervidé. L’orientation de la gestion en faveur de la régénération naturelle des peuplements offre une capacité d’accueil pour la faune en termes d’alimentation et de remises.

Il est également souhaitable que les chevreuils puissent avoir accès aux prairies situées dans la zone agricole.

<u>Respect de la quiétude en forêt</u>
Il importe également d’organiser, dans le temps et dans l’espace, la fréquentation des différents usagers de la forêt de manière à contrarier le moins possible le libre parcours des animaux.

<u>Mesure de la pression du gibier</u>
Afin d’objectiver la pression du gibier sur la régénération naturelle, un réseau d’enclos/exclos sera mis en œuvre.</td>
</tr>
</table>

2.3. Constitution des séries - objectifs

Carte 2.2. – Atlas cartographique - ANNEXE2.2_SERIES_OBJECTIFS

3 séries-objectifs sont constituées au sein de l'unité d'aménagement : elles permettent de spatialiser les principaux objectifs stratégiques poursuivis par l'aménagement.

Séries Objectifs	***Surface (ha)***	***% surface boisée***
1. Multifonctionnelle	509,5687	69%
2. Conservation et production	192,0004	26%
3. Réserve Intégrale	32,5221	5%
TOTAL	734,0912	

- **Zone non productive**

Série-objectif – Réserve Intégrale

Zone du réseau écologique = 1

S (Ha) % UA	Objectif	Peuplements concernés
32,5ha - 5 %	Aucune intervention pour laisser évoluer spontanément l'écosystème	La série-objectif de Conservation occupe 5 % de l'Unité d'Aménagement, soit 32,5 ha. On y retrouve des peuplements feuillus dont certains sont inaccessibles à l'exploitation Les interventions sylvicoles et leur fréquentation y sont proscrites à l'exception de la coupe d'arbres menaçant la sécurité des usagers de voiries contigües aux peuplements concernés. Ces interventions se limitent au strict nécessaire. Peuplements concernés : comp 302 Bois des Rivêres, comp 303 Trou du Renard, comp 314 le Tcheslé, comp 327 Bois de la Ville, comp 341 Taille de Morville, comp 342 taille aux Galettes et comp 343 Le Cheniat-Moulin

Pour les propriétés de plus de 100 ha, la série-objectif « Réserve biologique intégrale » doit au minimum représenter 3 % de la superficie totale des peuplements feuillus[18]. Dans ce cas, celle-ci représente 5 % des feuillus.

[18] Art. 71 du Code Forestier

▪ Zone productive

Série-objectif – Multifonctionnelle

Zone du réseau écologique = 3

S (Ha) % UA	Objectif	Peuplements concernés et gestion associée
509,6ha - 69%	Production ligneuse dans le respect des autres fonctions mais sans contraintes de gestion particulières	La série-objectif multifonctionnelle est la plus importante en superficie ; elle couvre à elle seule 69 % de la propriété, soit 509,6 ha. Elle participe bien entendu à la conservation des milieux forestiers mais un accent particulier est mis sur la production de matériel ligneux nécessaire au développement de la filière bois en Wallonie. Y sont inscrits les 2,1 ha de voiries, les quais.

Série-objectif – Conservation et production

Zone du réseau écologique = 2

S (Ha) % UA	Objectif	Peuplements concernés et gestion associée
192 ha - 26 %	Conservation de la nature et production ligneuse	La série-objectif de conservation et production ligneuse occupe 26 % de l'Unité d'Aménagement, soit 192 ha. Ce sont des zones de forêts productives (feuillus et résineux) dans lesquelles une attention particulière est portée à la conservation de la biodiversité. On y retrouve les peuplements de type vieilles futaies résineuses, forêts décidues avec fortes proportions de bois morts et bios, des peuplements mélangés avec de vieilles pinèdes, des peuplements où se situent des eaux stagnantes, des pelouses entretenues sous des lignes électriques, des lisières intéressantes, des peuplements en périphérie de sites Natura 2000 ou abritant une CSIS. On y retrouve aussi de toutes petites parties des Sites Natura 2000 suivants : BE35017 – Vallée du Ruisseau de Féron , BE35015 – Valée du Flavion et BE35011 – Vallée de la Molignée. L'ensemble de ces Sites comptent pour moins de 3 % de l'UA.

▪ Zones du réseau écologique

Le réseau écologique forestier, au sens du complément biodiversité à la Circulaire 2619[19], vise à répartir la forêt soumise entre trois grandes zones qui sont associée à la définition des séries-objectifs ci-dessus. La répartition visée s'applique à l'échelle de la Wallonnie et localement, à l'échelle des propriétés, ces proportions pourront être assez différentes.

Tableau 2.1. ***Ventilation de l'UA entre les 3 zones du réseau écologique.***

[19] Au sens du complément à la circulaire 2619, relatif aux mesures permettant de favoriser la biodiversité, qui distingue, pour rappel, les zones centrales de conservation, les zones de développement de la biodiversité et les autres zones.

Zones	% au sein de l'UA	% visée à l'échelle de la RW
1 – Zones centrales de conservation	5	**5**
2 – Zones de développement de la biodiversité	26	**30**
3 – Autres zones	69	**65**

2.4. Composition future

La composition future de l'unité d'aménagement s'envisage dans le cadre des séries-objectifs définies ci-avant et compte tenu des habitats actuellement observés. La principale marge de manœuvre concernant la situation future se situe au niveau des occupations forestières de la zone productive. En effet, les affectations dans les séries non productives induisent indirectement les occupations futures, soit du fait de l'évolution naturelle des habitats, soit du fait de l'abandon de la sylviculture de production.

Tableau 2.2. ***Proposition de composition future de la forêt à l'échelle de l'UA.***

Essences	% Forêt actuelle	% Forêt future	Remarque
Epicéas	5.1	0	Risque important lié au changement climatique
Pins	1.5		
Douglas	3	3	Forte productivité mais attention à sa sensibilité (rouille, ravageurs)
Mélèzes	1.2		
Résineux divers	0.2	6	Inclus (Pins et Mélèzes d'Europe pour la forêt future)
Résineux	**11**	**9**	
Chênes	53.8	60	L'objectif est d'augmenter légèrement la proportion actuelle en chênes indigènes. La maladie du frêne (chalarose) et le dépérissement annoncé du hêtre compte tenu du changement climatique ne nous permettent pas de faire des projections précises pour ces espèces. L'ensemble de ces essences se trouvent donc parmi les feuillus divers pour la forêt future.
Frênes	6.1		
Hêtres	4.4		
Erables	6.7		
Merisiers	2.3		
Feuillus divers	13.8	30	
Feuillus	**88.3**	**90.3**	
Mixtes	0.7	0.7	
Vides	**1,2**	**0**	
Total	**100**	**100**	

2.5. Attribution des secteurs

Carte 2.2. – Atlas cartographique - ANNEXE2.3_SECTEURS

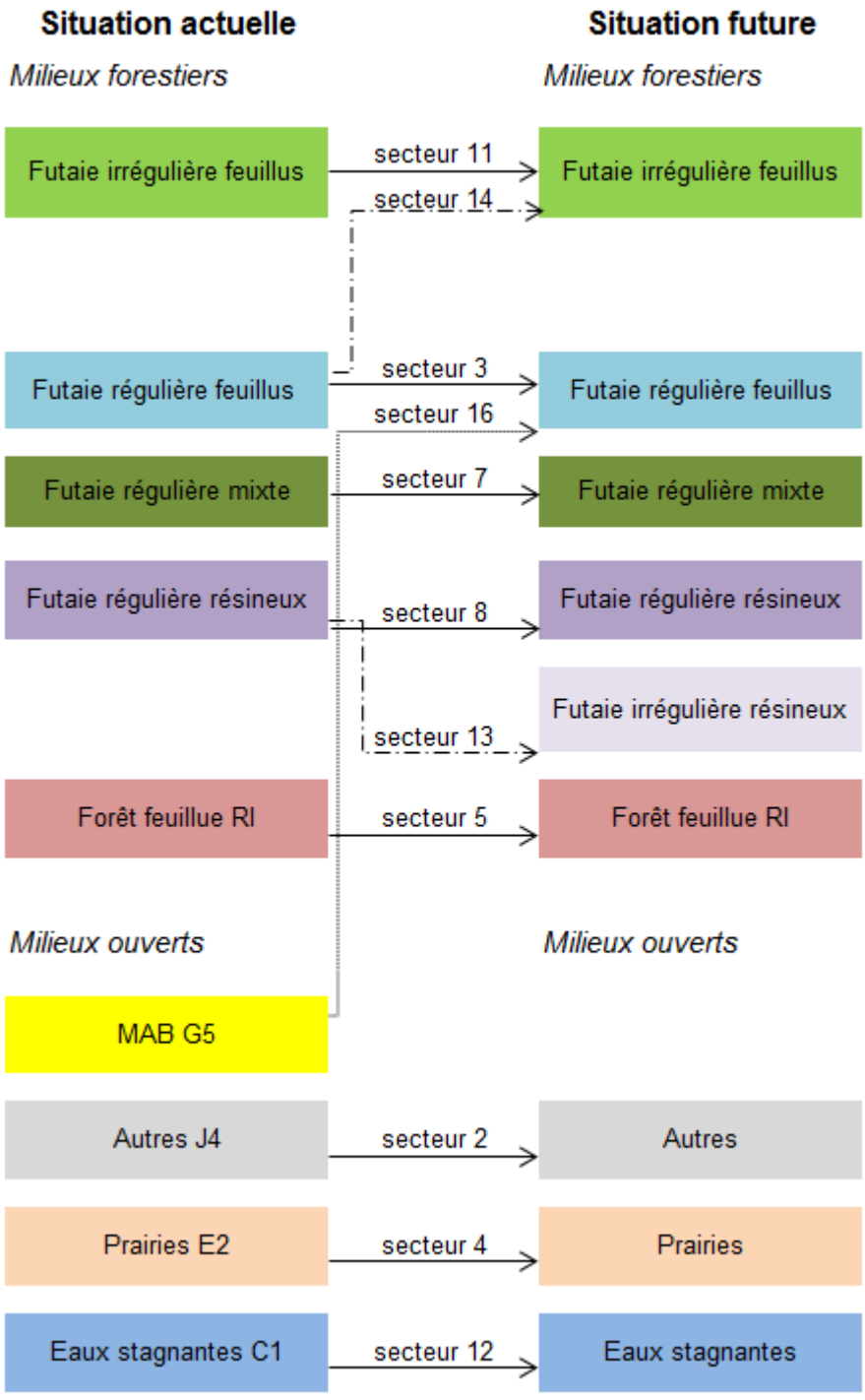
Le choix des secteurs est posé en fonction de la série-objectif, de l'habitat actuel, de l'habitat futur souhaité, du type de gestion préconisé et dès lors du mode de traitement retenu.

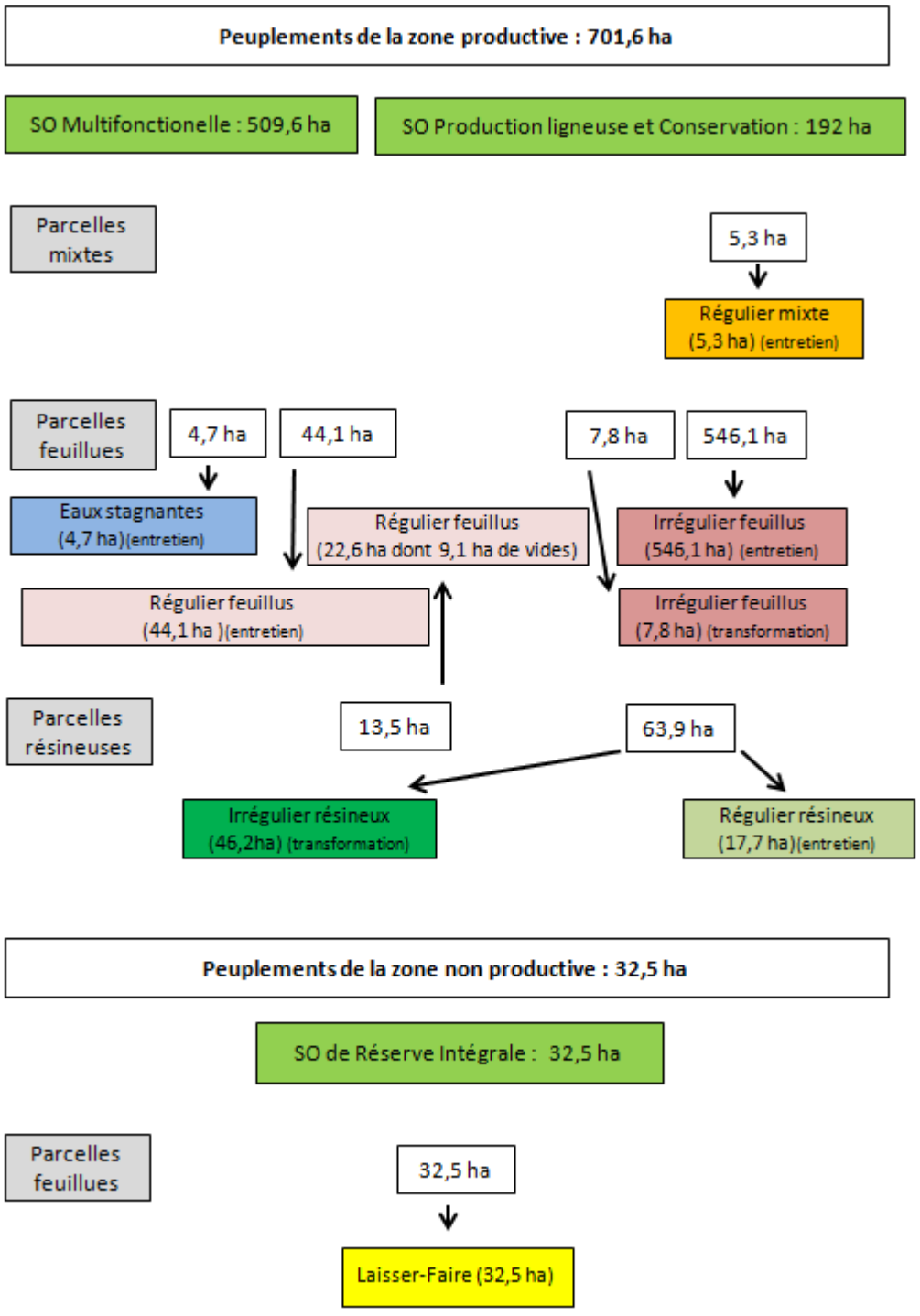
Tableau 2.3. ***Liste des secteurs envisagés dans le cadre de l'aménagement selon le type de série-objectif dont ils relèvent (hors série-objectif hors cadre).***

N° secteur	Secteur	SO Réserve Intégrale	SO Conservation et Production	SO Multifonctionelle	Total
2	Entretien Réseau de transport (J4)	0	0	4,2303	**4,2303**
3	Entretien Futaie régulière Forêts feuill +G5.8 (G1)	0	0,5007	43,6669	**44,1676**
4	Entretien Pelouse mésophile (E2)	0	0,3287	2,0399	**2,3686**
5	Laisser-Faire Forêts feuill +G5.8 (G1)	32,8488	0	0	**32,8488**
7	Entretien Futaie régulière Forêts mixtes (G4)	0	0	5,2978	**5,2978**
8	Entretien Futaie régulière Forêts résin. +G5.8 (G3)	0	0	17,6888	**17,6888**
11	Entretien Futaie irrégulière Forêts feuill +G5.8 (G1)	0	186,7024	359,3963	**546,0987**
12	Entretien Eau stagnante (C1)	0	4,4686	0,2208	**4,6894**
13	Transf / Convers Futaie irrégulière Forêts résin. +G5.8 (G3)	0	0	46,164	**46,164**
14	Transf / Convers Futaie irrégulière Forêts feuill +G5.8 (G1)	0	0	7,8346	**7,8346**
16	Transf / Convers Futaie régulière Forêts feuill +G5.8 (G1)	0	0	22,6213	**22,6213**
	Total	**32,8488**	**192,0004**	**509,1607**	**734,0912**

Pour rappel, le qualificatif feuillue/résineuse pour la futaie est utilisé dès lors qu'elle abrite au moins 80 % d'essences feuillues/résineuses à l'échelle de la parcelle considérée.

Le territoire à aménager étant à présent réparti en séries-objectif et secteurs, il devient possible de déterminer et de détailler pour chacun d'entre eux quels sont les moyens à mettre à œuvre pour obtenir la forêt future, dans la poursuite des objectifs prioritaires qui viennent d'être définis dans ce chapitre.


Situation actuelle
Situation future
Milieux forestiers
Milieux forestiers
Futaie irrégulière feuillus
secteur 11
secteur 14
Futaie irrégulière feuillus
Futaie régulière feuillus
secteur 3
secteur 16
Futaie régulière feuillus
Futaie régulière mixte
secteur 7
Futaie régulière mixte
Futaie régulière résineux
secteur 8
Futaie régulière résineux
Futaie irrégulière résineux
secteur 13
Forêt feuillue RI
secteur 5
Forêt feuillue RI
Milieux ouverts
Milieux ouverts
MAB G5
Autres J4
secteur 2
Autres
Prairies E2
secteur 4
Prairies
Eaux stagnantes C1
secteur 12
Eaux stagnantes


Peuplements de la zone productive : 701,6 ha
SO Multifonctionelle : 509,6 ha
SO Production ligneuse et Conservation : 192 ha
Parcelles mixtes
5,3 ha
Régulier mixte (5,3 ha) (entretien)
Parcelles feuillues
4,7 ha
44,1 ha
7,8 ha
546,1 ha
Eaux stagnantes (4,7 ha)(entretien)
Régulier feuillus (22,6 ha dont 9,1 ha de vides)
Irrégulier feuillus (546,1 ha) (entretien)
Régulier feuillus (44,1 ha)(entretien)
Irrégulier feuillus (7,8 ha) (transformation)
Parcelles résineuses
13,5 ha
63,9 ha
Irrégulier résineux (46,2ha) (transformation)
Régulier résineux (17,7 ha)(entretien)
Peuplements de la zone non productive : 32,5 ha
SO de Réserve Intégrale : 32,5 ha
Parcelles feuillues
32,5 ha
Laisser-Faire (32,5 ha)